

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2031

présenté par
M. Mesnier
-----**ARTICLE 19 BIS**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« I *bis*. – Au VII de l'article L. 1441-6 du code de la santé publique, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « sixième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.